

Psycho-Oncologie

Psycho-Oncologie, revue pluridisciplinaire francophone, est l'organe officiel de la Société Française de Psycho-Oncologie (SFPO).

Recommandations aux auteurs

Psycho-Oncologie publie des travaux en langue française ou anglaise se rapportant aux différentes thématiques de la discipline à savoir des articles de recherche clinique, des méta-analyses, des revues de la littérature ou des cas et observations cliniques, des comptes rendus, des notes de lecture, dans les domaines de la médecine, la psychologie et autres sciences humaines (sociologie, anthropologie, économie) traitant des patients atteints de cancer et de leur famille ou soignants. Les sommaires et thèmes de chaque numéro sont déterminés par le comité de rédaction qui se réunit régulièrement et regroupe différents professionnels en psycho-oncologie de langue française. Les auteurs s'engagent à soumettre un article original, apportant un savoir, une pratique, des réflexions utiles à la discipline transversale de la psycho-oncologie. Quelle que soit leur appartenance scientifique, les auteurs s'engagent à respecter l'éthique et la déontologie médicale et psychologique, de même que le comité de rédaction et le comité scientifique s'engagent à la lecture critique de leurs articles avant acceptation. Cette lecture (de deux, voire trois experts) à l'aveugle ne sera effectuée que si les manuscrits suivent les consignes suivantes :

1 - Le manuscrit

Seules les soumissions électroniques sont prises en compte ; les manuscrits doivent être déposés à l'adresse suivante : <http://lavoisier.fontismedia.com/psa/>.

Les articles sont dactylographiés au format 21 x 29,7, en police *Times* ou équivalente, en double interligne (soit env. 1 600 caractères, espaces inclus, par page).

Sur une **page de garde**, les auteurs écrivent leurs noms, prénoms, qualité, institution et adresse, ainsi que les références (e-mail entre autres) où ils peuvent être joints.

La **première page** comporte le titre de l'article, en français et en anglais et un titre court de l'article en français (50 signes maximum).

La **deuxième page** comprend un résumé (500 caractères au maximum) et des mots clés (5 au maximum) en français et en anglais. Les articles originaux devront être accompagnés d'un abstract structuré (Objectif, Matériel et Méthodes, Résultats, Conclusion / Aims, Procedure, Results, Conclusion). L'auteur se charge de traduire le résumé et les mots clés en anglais. Merci de ne pas utiliser les traducteurs automatiques disponibles sur internet pour les éléments en anglais (title, abstract et keywords).

Les articles ne devront pas dépasser :

– **pour les revues de la littérature et les méta-analyses**, 15 pages dactylographiées (24 000 caractères espaces inclus) ;

– **pour les articles de méthodologie et de recherche clinique**, 10 pages dactylographiées (16 000 caractères espaces inclus) ;

– **pour les cas cliniques**, 5 pages dactylographiées (8 000 caractères espaces inclus) ;

– **pour les éditoriaux et les comptes rendus**, 2 pages (3 200 caractères espaces inclus).

– **Les notes de lectures** ne devront pas excéder 40 lignes dactylographiées.

Le titre est aussi bref et compréhensible que possible.

Le texte peut suivre le mode de rédaction habituelle : introduction, revue de la littérature, méthodes et population, résultats, discussion, conclusion. Mais il peut être également simplement articulé en chapitres, subdivisés en paragraphes par des sous-titres.

Les schémas et dessins figurent sur des pages à part, avec titres et légendes. Les numérotations sont en chiffres arabes pour les tableaux et les figures.

2 - Les références bibliographiques

L'ensemble, rédigé sur des feuilles séparées, comprend uniquement les références citées dans l'article. L'article ne comporte pas plus de 30 références, excepté pour les revues de la littérature (50 références au maximum). Les références sont rangées suivant l'ordre d'apparition dans le texte.

L'appel bibliographique se fait directement dans le texte, par le numéro de la référence entre crochets. Les normes internationales sont utilisées de la façon suivante :

Pour un ouvrage :

Nom de l'auteur en minuscules suivi d'un espace et de l'initiale du prénom (Dupont J). Si la référence compte **2 à 4 auteurs**, une virgule séparera l'initiale du prénom du premier, du nom du second.

S'il y a **plus de 4 auteurs**, seuls les noms et initiales des 3 premiers auteurs seront indiqués et suivis alors de « *et al.* ».

Année de publication entre parenthèses.

Titre complet suivi par un point. Dans le cas d'un chapitre ou partie extrait(e) d'un ouvrage, indiquer à la suite du titre « In: » suivi de(s) nom(s) et initiale(s) du ou des auteurs principaux (suivi d'une virgule) et du titre de l'ouvrage suivi par un point. Éditeur (suivi d'une virgule), lieu de parution (suivi d'une virgule), et numéros des pages citées séparés par un tiret.

Exemple : Dupont J, Bertrand M, Durand Y, *et al.* (2001) Les groupes en psycho-oncologie. In: Lopez F, Martin L (eds), La Psycho-oncologie. PUC, Paris, pp 25-30

Pour un article :

Comme précédemment pour les noms et prénoms.

Année de publication.

Titre complet de l'article. Titre de la revue (abrégée si possible, suivant la nomenclature internationale de l'*Index Medicus*). Volume suivi de deux points, sans espace avant les deux points, suivis des numéros des pages concernées séparés par un tiret.

Exemple : Durand D, Martin L, Bertrand D, et al. (2000) Cancer et guérison. Rev Fr Psycho-Oncologie 1: 52-93

Dans le corps du manuscrit peuvent apparaître des titres d'ouvrage ou d'article.

Aucune autre typographie ne sera utilisée (ni gras, ni italiques).

3 - Publication

Après expertise, le texte est accepté avec ou sans corrections. Il peut également être refusé avec argumentation. Une fiche d'expertise systématique sera transmise à l'auteur principal avec les demandes de modifications. Lorsque le manuscrit est accepté, il ne peut plus être publié dans une autre revue, sauf accord du comité de rédaction et de l'éditeur. Le texte à modifier doit être retourné au rédacteur en chef dans les quinze jours. Des épreuves pourront être retournées aux auteurs pour relecture.

4 - Conflit d'intérêt et principes éthiques

La rédaction de *Psycho-Oncologie* a pour principe d'assurer l'indépendance, l'objectivité et la rigueur scientifique de

la revue. À cette fin, les auteurs sont tenus d'informer les lecteurs de tout conflit d'intérêt potentiel ou réel qui pourrait avoir une relation directe avec le thème de leur article, comme le financement ou l'appartenance à une ou des institutions. Aussi une déclaration de conflit d'intérêt doit-elle être publiée dans chaque article de la revue. Si leur article cite ou rapporte les résultats d'études sur des sujets humains, les auteurs devront préciser si les procédures suivies au cours de ces recherches sont conformes : aux dispositions éthiques, légales et réglementaires applicables à la recherche sur des sujets humains dans leur propre pays ainsi qu'aux règles internationales applicables définies par la déclaration d'Helsinki de l'Association médicale mondiale. Toutefois, si un doute persiste, bien que la recherche soit conforme à la déclaration d'Helsinki, les auteurs devront justifier leur approche et démontrer que les aspects litigieux de leur recherche ont été approuvés par le comité d'éthique indépendant ayant mis en place le protocole expérimental. Si leur article rapporte des expérimentations sur des animaux, les auteurs devront préciser si ces recherches respectent la réglementation nationale relative à l'utilisation des animaux de laboratoire.

5 - Le consentement éclairé du patient

Les patients ont le droit au respect de la vie privée. Celui-ci ne peut être enfreint qu'avec le consentement éclairé du patient. Les données personnelles, y compris les noms des patients, les initiales, ou ses références,

ne devront pas être reproduites dans des textes ou photographies, à moins que l'information ne soit essentielle à des fins scientifiques et que le patient (ou parent ou tuteur) donne son consentement éclairé écrit pour la publication. Le consentement éclairé à cette fin exige que le patient identifiable puisse voir le manuscrit à publier. Les auteurs doivent indiquer les personnes ayant aidé à la rédaction de ce texte ainsi que les sources de financement pour cette aide.

Des détails pouvant conduire à l'identification des patients devront être omis, s'ils ne sont pas essentiels. Cependant, il est difficile de réaliser un anonymat complet, et le consentement éclairé devra alors être obtenu si le moindre doute persiste. Masquer les yeux sur des photographies des patients, par exemple, ne suffit pas pour maintenir l'anonymat. Si des données scientifiques sont modifiées afin de protéger l'anonymat du patient, comme des séquences génétiques, les auteurs devront pouvoir attester que les changements ne modifient pas la signification scientifique et les rédacteurs devront en prendre note.

6 - Droits de reproduction

L'éditeur peut modifier la forme du manuscrit pour l'adapter au style de la revue et le diffuser par voie électronique. Dès que l'article est publié, l'auteur accepte de céder ses droits à l'éditeur qui traitera seul les éventuelles demandes de reproduction (Transfert de copyright).

Résumé des recommandations

- Merci de respecter la longueur du texte selon la rubrique
- Titre, résumé et mots clés en français et en anglais
- Affiliation de chacun des auteurs
- Références bibliographiques par ordre d'apparition dans le texte selon les normes de la revue
- Références citées dans le texte par le numéro de la référence
- Remplir la déclaration de conflit d'intérêt et de principes éthiques téléchargeable à l'adresse suivante : <http://lavoisier.fontismedia.com/ps/>